Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_02-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à la majorité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_02 - Subvention pour les marchés semi nocturnes 2026 et modification du règlement

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Depuis sa création, le marché nocturne saisonnier communal est une belle réussite et remporte l'adhésion de tous. Le comité des fêtes apporte son soutien à la réalisation de cette manifestation notamment par le règlement des cachets des groupes musicaux.

Afin de maintenir ce niveau de prestation offert aux administrés et au vu du nombre de groupes, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour couvrir ces frais, montant égal à la subvention attribuée depuis 2023.

De plus, suite au fonctionnement instauré depuis plusieurs exercices, il a été constaté un comportement déplaisant de certains commerçants qui réservent un emplacement puis se rétractent au dernier moment où ne sont pas présent au moment de l'évènement sans prévenir. Il en résulte que des emplacements sont libres alors qu'une liste d'attente a été mise en place.

Enfin, il est également proposé de changer le nom de cet évènement "marché semi-nocturne Merleve'Noz" en "Les Estivales Merleve'Noz" pour un meilleur discernement de cette animation qui ne correspond pas qu'à un simple marché en soirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. LE CORRE Renaud) de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer une aide financière au Comité des Fêtes, pour l'année 2026 comme détaillée ci-dessus ;
- **MODIFIE** le règlement suivant les propositions énoncées ci-dessus et en instaurant un chèque de caution d'une valeur de 100,00€ lors de la réservation ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal de la Commune pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire procéder au versement de cette subvention.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_02-DE

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)